

**EXTRAIT DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 03/04/2018**

1- Révision PPRI

Monsieur le Maire informe le Conseil que la révision du PPRI est achevée et que l'arrêté préfectoral a été pris. Le dossier complet se trouve à disposition à la mairie pour consultation.

2- Dotation de Solidarité Communautaire 2018 – CC2R

Le montant initial de la DSC 2018 s'élève à 94 098.55 €. Un complément sera reçu en fin d'année.

3- «Parvis devant mairie et accessibilité aux bâtiments communaux »

La Commission Ouverture des Plis s'est réunie ce jour. Deux entreprises ont postulé pour le lot 1 Terrassement-carrelage (Bertagna, Magni Ledu) (Ent. Donini n'ayant pas donné suite à notre sollicitation) et trois pour le lot 2 Electricité (Furlan, Aidelec et Lafon).
Les propositions sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre.

4- Travaux Eglise St Pierre de Malaure – Avenants

- Avenant n° 1 sur lot n° 1 Maçonnerie – Restauration intérieure Eglise St Pierre de Malaure (délibération n° 15/2018)

Cet avenant consiste en la réfection des enduits et badigeon dans la sacristie.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 sur le lot n° 1
Maçonnerie « Restauration intérieure Eglise St Pierre de Malaure », portant le
montant du lot n° 1 à 66 408.32 € HT soit 79 689.98 € TTC.

- Avenant n° 1 sur lot n° 2 Peintures murales/vitrail – Restauration intérieure Eglise St Pierre de Malaure (délibération n° 14/2018)

Cet avenant consiste en la restauration des 14 stations du chemin de croix en plâtre moulé, qui étaient stockées dans la sacristie et qu'il est envisagé de replacer dans la nef.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 sur le lot n° 2 Peintures.

Le piquage d'une partie des murs est terminé.

5- BUDGET PRIMITIF 2018 – Equilibre financier (délibération n° 16/2018)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 767 695 €

Recettes de l'exercice : 236 388 €

Excédent antérieur reporté (002) : 531 307 €

Dépenses : 767 695 €

Dépenses de l'exercice : 148 099 €

Virement à la section d'investissement : 619 596 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 081 732 €

Recettes de l'exercice : 160 169 €

RAR : 115 328 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 157 675 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 28 964 €

Virement de la section de fonctionnement : 619 596 €

Dépenses : 1 081 732 €

Dépenses de l'exercice : 779 764 €

RAR : 301 968 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTTE LE BUDGET PRIMITIF 2018 comme proposé ci-dessus.

6-Vote des taux locaux 2018 (délibération n° 17/2018)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2018 restent inchangés et se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du CM	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
T. Habitation	394 300 €	6.80 %	26 812 €
TFPB	244 100 €	6.95 %	16 965 €
TFPBN	35 900 €	1.00 %	359 €
CFE	10 000 €	3.80 %	380 €
Total			44 51 €6

Total des allocations compensatrices pour l'année 2018 : 7 363 €

Produit taxe additionnelle sur FNB : 642 €

Produit des IFR : 6 170 €

Produit de la CVAE : 1 036 €

Prélèvement au profit du GIR : 3 472 €

8- Projet Aménagement Entrée du Bourg

L'architecte du CAUE 47, Alexandra Acer, s'est déplacée sur le terrain pour constater de visu l'emplacement du projet d'aménagement de l'entrée du bourg. Des propositions nous seront soumises avant la fin de l'été.

- Autorisation donnée au Maire pour consultation géomètre - Relevé topographique - projet : aménagement entrée du Bourg (délibération n° 18/2018)

Dans le cadre du projet d'aménagement d'entrée du Bourg, et après entretien auprès du CAUE 47, il conviendra de solliciter un géomètre afin que des relevés topographiques soient effectués.

9- Salle des fêtes : Modification de la convention d'occupation et du règlement intérieur (délibération n° 19/2018)

Une modification des articles 6 et 8 du règlement de location de la salle des fêtes sera portée.

10- Subvention exceptionnelle 2018 au Club Nicolaite de Danse (délibération n° 20/2018)

Le Conseil Municipal a reçu une demande d'aide exceptionnelle pour le Club Nicolaite de Danse de St Nicolas de la Grave pour participer aux frais occasionnés par leur déplacement au Concours Régional de la confédération nationale de danse Occitanie Pyrénées à Bruguières qui a eu lieu en février 2018 et auquel, Ombeline Carrié, administrée de Clermont-Soubiran, fait partie des jeunes ayant obtenu le 1er prix national.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
A la majorité,

Accepte que soit versée une subvention exceptionnelle de 50 € au Club de Danse Nicolaite.

Cette somme sera inscrite au BP 2018 Article 6574.

11- Devis placard pour archives

Le Conseil est d'avis de retenir le devis proposé par Alu Diffusion.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal est favorable au diagnostic des bornes à incendie par le SMEP. A charge pour la commune.
- Les travaux sont à prévoir sur le chemin de ronde du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.